

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)
TREIZIÈME RÉUNION
(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)**

Point 4.7 : Informations sur la FIR Asmara

(Note présentée par l'Erythrée)

SOMMAIRE

L'Etat de l'Erythrée est devenu membre d'APIRG en juin 1999 lors de sa 12^{ème} réunion tenue à Tunis. Depuis lors, le Conseil de l'OACI a approuvé la création de la FIR Asmara le 8 mars 2000. L'Erythrée a mis en œuvre le circuit RSFTA Le Caire/Asmara conformément à l'annuaire AFI d'acheminement du RSFTA de l'OACI de décembre 1999. Qui plus est, l'Erythrée a continué à participer activement aux activités des organes auxiliaires d'APIRG. Actuellement, l'Erythrée assume la fonction de rapporteur de l'Equipe de travail sur la gestion de l'espace aérien chargé de poursuivre cette tâche par la 6^{ème} réunion du Sous-groupe ATS/AIS/SAR tenue à Dakar en juin 2000. Par conséquent, l'Erythrée tient à témoigner sa reconnaissance pour la coopération que lui a apportée le Secrétariat de l'OACI ainsi que les autres membres d'APIRG. Par ailleurs, l'Erythrée a actualisé l'AIP sur ce pays le 31 décembre 2000 conformément aux exigences de l'OACI en la matière.

1. INTRODUCTION

1.1 Stratégiquement, l'Etat de l'Erythrée est situé à la charnière des régions AFI et Moyen Orient dans la corne orientale de l'Afrique. Il est à signaler que c'est à l'intérieur de l'espace aérien de l'Etat souverain de l'Erythrée et de la FIR Asmara que les zones d'acheminement AR3 et AR9 en région AFI traversent la zone d'acheminement AR2 de la région Moyen Orient dans le cadre du plan mondial des systèmes CNS/ATM de l'OACI. Cela étant, l'Erythrée est motivée logiquement d'investir pour l'introduction et la mise en œuvre d'une technologie moderne assistée par satellite en ce qui concerne les infrastructures aéronautiques afin de faire cadrer les services/installations actuels et futurs des FIR et des Etats adjacents.

1.2 Il convient de rappeler que l'Erythrée est devenue un Etat membre de l'OACI le 17 novembre 1993 aussitôt après son accession à l'indépendance le 24 mai 1993. A la lumière de cela, les aéroports internationaux d'Asmara et d'Asaab ont été inclus dans le Doc.9702 de la réunion régionale AFI/7. Les spécifications pertinentes sont publiées dans l'AIP-Erythrée aux fins de diffusion à l'échelle internationale. Actuellement, l'aéroport international Massawa est en construction et les travaux prendront fin sous peu en vue de son inauguration comme aéroport international au cours du 1^{er} trimestre de l'an 2002.

2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES INSTALLATIONS ET SERVICES

2.1 Le circuit ATS/DS entre l'ACC/RCC de la FIR Asmara et les CCR Djedda/Sanaa/Khartoum et le contrôle de la TMA de Djibouti ont été mis en œuvre conformément aux décisions et conclusions de la réunion régionale AFI/7, y compris les avis d'APIRG. Toutefois, le circuit ATS/DS Asmara/Addis-Abeba a été unilatéralement suspendu par l'Ethiopie le 5 juin 1998 et nous utilisons en ce moment la communication de conférence 11300 KHZ dans l'intérêt de la sécurité des vols pour la coordination ATS. Qui plus est, l'Erythrée a installé un enregistreur automatique de communications dernier cri pour assurer l'intégrité.

2.2 Le circuit RSFTA/SITA le Caire/Asmara fonctionne suivant les indications de l'annuaire d'acheminement du RSFTA AFI de décembre 1999. Le système RSFTA du SAT le Caire/Asmara sera opérationnel en septembre 2001.

2.3 La FIR/SSR d'Asmara est doté d'un service SAR conformément aux spécifications de l'OACI. Qui plus est, la coopération a été instaurée entre le COSPAS/ SARSAT et l'ACC/RCC d'Asmara à compter du mois d'août 1994. Les détails sur les installations disponibles sont contenus dans la partie Erythrée de l'AIP et enregistrés auprès du COSPAS/SARSAT. Par ailleurs, la création d'un organisme de recherches et sauvetage en Erythrée a fait l'objet d'un examen et a été inclus dans le Doc.9702 AFI/7 RAN tenue au Nigeria en mai 1997.

2.4 La FIR Asmara est couverte par le VHF 120.7 MHZ et ER - VHF 129.5 MHZ. L'installation de la VSAT pour les besoins du RSFTA est également à l'étude afin d'utiliser la capacité VSAT existante en vue de renforcer le service des communications vocales sol/air. Par conséquent, il convient de noter que l'Erythrée contribue à minimiser l'encombrement du HF dans la région AFI/3 selon le rapport de l'IATA et de l'IFALPA au Sous-groupe COM tenu à Dakar.

2.5 La mise en œuvre des coordonnées du système géodésique mondial (WGS-84) tarde à venir en raison des contraintes techniques et financières. L'Erythrée a sollicité l'aide de l'OACI en ce sens conformément aux conclusions 3/8 et 3/9 de la 3^{ème} réunion ALLPIRG. Par conséquent, l'Erythrée est disposée à accepter toute forme d'assistance que pourrait lui fournir l'OACI pour la mise en œuvre du WGS-84 dès que faire se peut. Les spécifications techniques de nos besoins peuvent être obtenues en tout temps et d'avance nous vous en savons gré.

2.6 Le Secrétariat de l'OACI et les membres d'APIRG n'ont ménagé aucun effort et ont contribué à ce que l'Erythrée puisse moderniser la fourniture d'un service économique et sécuritaire à la navigation aérienne internationale dans la région. C'est pour cela que l'Erythrée a été honorée d'être rapporteur au niveau de l'Equipe de travail sur la gestion de l'espace aérien, dont le mandat fera l'objet d'un examen de la part de la 13^{ème} réunion d'APIRG.

3. SUITE A DONNER

3.1 La réunion est invitée à prendre acte des informations présentées et à actualiser les publications en conséquence.

3.2 A envisager d'élaborer un projet d'assistance technique destiné dans la présente note à mettre en œuvre les coordonnées du système géodésique mondial (WGS-84) dans les zones où l'on observe des insuffisances.
